



Lettre d'information du Conseil National des Femmes Françaises

Siège social : 228 bd Raspail - 75014 Paris - ✉ cnff_da@yahoo.fr

N° 3 – 06/12/2012

FEMMES DE MEDITERRANEE : EGALITE DES CHANCES

ETAT DES LIEUX UN AN APRES

Le 19 octobre dernier, le CNFF a organisé, en partenariat avec l'UEF et l'association JURIMED, une réunion sur le thème « Femmes de Méditerranée : Etat des lieux un an après », à laquelle toutes les associations membres du CNFF ont été conviées

Cette manifestation faisait suite au colloque qui s'était tenu en novembre 2011 sur le même thème et dont les Actes, édités récemment, sont à présent en ligne.

Après ce qu'il est convenu d'appeler « le Printemps arabe », dont on pouvait espérer qu'il apporterait un changement en profondeur dans les pays concernés, en particulier pour les femmes, des événements graves sont survenus récemment, témoignant de la place grandissante occupée par les mouvements intégristes et constituant une menace pour les femmes.

C'est pourquoi, nous avons pensé qu'il serait intéressant de voir comment le statut des femmes a évolué depuis un an dans les pays de la Méditerranée.

Très révélateurs sont les éléments d'information concernant le droit à l'éducation et à la santé. Ainsi, en Tunisie où, malgré certains acquis, les salafistes font peser des menaces inquiétantes sur les enseignantes et sur les étudiantes, faisant du port du voile leur principale revendication et essayant de contester la mixité. De même, en ce qui concerne le droit à la santé, la situation n'est guère meilleure. On assiste à un recul de la pratique des méthodes contraceptives en culpabilisant les femmes et en invoquant les valeurs religieuses. C'est au nom de ces valeurs que l'on peut redouter la remise en cause de l'IVG ; mais aussi de l'excision, du mariage précoce.

Mais, face à ces régressions, la société civile se défend et les femmes, constituées souvent en associations, représentent une force d'opposition importante –et souvent la seule dans les pays comme la Syrie, la Lybie, la Tunisie et aujourd'hui l'Egypte.

[Lire les contributions des intervenantes grecque et tunisiennes](#) (*cliquer sur les liens*)

- **[Droit à l'éducation et à la formation en Tunisie](#)**
- **[Droit des femmes à la Santé et à la Protection Sociale 1 an après : le cas de la Tunisie](#)**
- **[Santé et Protection Sociale des Femmes en Grèce](#)**

[Les actes du colloque de 2011 sont joints à l'envoi de cette lettre d'information n° 3](#)

Salma Zouari
Professeur, Université de Carthage

En Tunisie, le 14 janvier 2011 augurait d'une ère nouvelle où de nombreux espoirs étaient nourris : liberté, égalité et dignité pour tous.

Cependant, comme à chaque changement politique, la question de la femme et de ses acquis est remise sur le plateau et il est légitime de se demander aujourd'hui si les femmes ont fait marche arrière depuis cette date et si leurs acquis sont réellement menacés.

Je tenterai de répondre à cette question en focalisant sur les aspects relatifs à l'éducation et la formation.

Ma réponse sera d'abord : **non les femmes tunisiennes n'ont pas fait marche arrière**. Tous les indicateurs quantitatifs montrent que les femmes continuent leurs progrès qui sont spectaculaires.

Les taux de scolarisation sont depuis longtemps indifférenciés selon le sexe. En 2010/2011, les filles représentent 61,5% des effectifs de l'enseignement supérieur et les femmes y représentent 46,7% du corps enseignant.

Cependant, il existe des signaux qui démontrent **l'importance des menaces** qui pèsent sur les femmes et les risques sérieux de dérive que peut prendre le système éducatif.

En effet, au titre de la préservation des bonnes mœurs et de la protection du sacré, les salafistes (une mouvance d'extrême droite minoritaire mais activiste, auparavant fortement réprimée) se sont attaqués aux enseignantes qui ne sont pas à leur goût correctement vêtues, ils ont fait du port du niqab leur cheval de bataille et tentent de remettre en question la mixité. Je reprendrais chacun de ces éléments à travers essentiellement des exemples de l'enseignement supérieur que je connais mieux que les autres niveaux.

S'agissant de l'intimidation des enseignantes et des étudiantes, la rentrée 2011 a été marquée par des incidents répétés où des enseignantes ont été huées à cause de leur façon de s'habiller. Une enseignante de doctrine islamique s'est vu intimer par ses étudiants l'ordre de porter le hijab si elle voulait continuer à enseigner. Une autre enseignante de l'Institut supérieur des arts et métiers de Kairouan, a été prise en otage pendant deux heures par des extrémistes religieux qui contestaient le contenu de ses enseignements.

Les structures universitaires ont le plus souvent fait front à ces situations et la société civile s'est mobilisée pour affronter ces menaces. Diverses pétitions ont été signées, des manifestations et des « stand up » devant les ministères ou devant l'ANC ont été organisés. Plusieurs médias ont transmis la voix des femmes agressées et ont dénoncé ces violences.

Les femmes qui ont été intimidées l'ont été essentiellement pour leur code vestimentaire. Aussi, observe-t-on une certaine **progression du port du voile et une apparition du niqab** dans l'espace universitaire et dans les lycées. Il n'y a pas de statistiques sur ce phénomène ni sur sa progression. Il semble symptomatique d'un mouvement identitaire dans la société, qui est chatouillé de façon épisodique par des agressions venues de l'extérieur : film et caricatures ostentatoires au prophète, guerre de l'Irak, problème Palestinien...

L'autorisation du port du niqab a été le cheval de bataille des salafistes sur l'espace universitaire. En octobre 2011, le refus d'accès aux enseignements d'une étudiante niqabée fera entrer la faculté des lettres de la Manouba dans une escalade de violence et un blocage avec arrêt des enseignements pendant des mois. Les sit in qu'ont organisés les salafistes sur le campus, ne seront rompus qu'avec l'intervention de la police. Mais, auparavant, et pour en arriver là, la dégradation de la situation s'est manifestée par un

délit porté devant la justice : dans un climat d'extrême tension, un jeune homme en kamis (cet habit long adopté par la mouvance salafiste) escalade le mur d'un bâtiment de la faculté et substitue sur la terrasse, le drapeau noir djihadiste au drapeau national. Malgré la turpitude générale, une étudiante –devenue depuis héroïne nationale- a le courage de monter sur la terrasse et de s'interposer. Elle est violemment jetée à terre. Une autre étudiante, venue à sa rescousse, est à son tour violentée. La scène est filmée et fait le tour du web. C'était le 8 mars 2012, journée internationale de la femme. Belle illustration des femmes éduquées, protectrices de la république et de ces emblèmes nationaux.

A ce sujet, il faut noter que le tribunal administratif a rejeté les plaintes de deux étudiantes qui revendiquaient le droit au niqab en spécifiant dans ses deux arrêts qu'« à l'image de toutes les libertés individuelles ou publiques, (la liberté vestimentaire) est soumise à l'obligation de tenir compte de l'organisation des services publics et de leur marche normale » et que les cours théoriques et les séances de travaux pratiques exigent « une interaction pédagogique avec l'enseignant » et requièrent « l'interdiction de tout vêtement susceptible de présenter un danger pour l'expérimentateur »¹

Bien que ces deux arrêts montrent que, aux yeux du législateur, l'interdiction du port du niqab est une mesure purement pédagogique et qu'elle n'a rien à voir avec « la liberté et les croyances », le Ministre de tutelle, a annoncé, lors de sa conférence de presse tenue, à l'occasion de la rentrée universitaire 2012-2013, que soucieux de « protéger la liberté et les croyances de tous les étudiants », il ne voyait pas d'objection au port du niqab dans les universités.

La bataille du niqab est importante parce qu'elle est le prélude à une autre bataille, celle de la mixité dans les établissements d'enseignement, et, par suite, dans tous les lieux publics à l'image du modèle Saoudien.

En effet, un autre aspect sur lequel on observe des tentatives de régression est **la mixité**. En Tunisie, les espaces de formation sont mixtes et les enseignements sont dispensés de façon indifférenciée aux filles et aux garçons. Au niveau des œuvres universitaires, seuls les restaurants sont mixtes, les cités et foyers ne le sont pas.

En novembre 2011, un groupe d'étudiants –à l'insu de l'administration de l'établissement- a pris l'initiative d'interdire la mixité dans le restaurant universitaire « Al Wahat », situé à proximité de la faculté des sciences de Gabès, son initiative a échoué.

Derrière les batailles autour du Niqab et de la mixité se cache une bataille plus fondamentale. Dans le projet de société des salafistes, il n'y a plus de **place pour une école républicaine, égalitaire et paritaire**. Pour eux, c'est à l'école religieuse que doit incomber la formation des jeunes.

C'est ainsi qu'une nouvelle génération de garderies d'enfants, de kottab ou écoles coraniques croît de jour en jour. Ces institutions privées échappent au contrôle des pouvoirs publics. L'absence de mixité qu'on y observe parfois et le code vestimentaire qui y prévaut sont inquiétants, mais plus inquiétant encore est le contenu des formations. Selon les spécialistes, il y serait de moins en moins question d'un islam éclairé et tolérant, comme celui qu'enseignait l'école tunisienne. On y dispenserait de plus en plus un islam radical. Le ministère de la femme et de la famille vient de se saisir de ce dossier et voudrait instituer un droit de regard sur ces institutions.

Il faut remarquer que si les kottab ont rapidement proliféré c'est qu'il existe en Tunisie un déficit flagrant d'institutions de garde des enfants. Les moyens de l'Etat étant limités, l'éducation préscolaire n'a jamais été prioritaire. La prolifération des kottab risque aussi d'accentuer les clivages dans la société, les plus démunis y inscrivent leurs enfants. Les mieux nantis ont accès à des garderies « modernes ».

¹ [Arrêt daté du 7 juillet 2011, faisant suite à la requête N°711573, et Arrêt daté du 28 décembre 2011, faisant suite à la requête N°413983].

A cet effet, la révolution a mis à nu **les fortes inégalités sociales et les fractures entre le milieu rural et le milieu urbain**, entre le littoral et le reste du pays. On a vu combien certaines écoles sont délabrées et ne disposent même pas du minimum décent. On a vu que, parfois, le peu qui existait a été dévasté et pillé par des émeutiers. Des chaînes de solidarité se sont constituées au niveau national, mais l'ampleur du travail à faire exige qu'elles s'étendent à un niveau international.

On a observé aussi d'importantes pertes d'emplois. La précarité et la pauvreté se sont accentuées. Dans ces conditions, bien sûr l'éducation des jeunes en général, et celle des filles en particulier en pâtissent.

Des efforts gigantesques devront être faits pour redresser le pays. L'espoir reste que, le gain de liberté acquis grâce à la révolution, bénéficie aux hommes et aux femmes, mobilise leur potentiel de façon symétrique, permette aux initiatives d'éclorre et fasse émerger à terme une société prospère, inclusive et solidaire.

[Retour 1^{re} page](#)

DROIT DES FEMMES A LA SANTE ET A LA PROTECTION SOCIALE 1 AN APRES : LE CAS DE LA TUNISIE

*Sondés Makni Zouari
Chef du Service d'Immunologie, Hopital La Rabta, Tunis*

C'est pour moi un grand plaisir d'être ici parmi vous pour la seconde fois, et d'apporter un témoignage relatif au « **Droit des femmes à la Santé et à la Protection Sociale** » en Tunisie près de 2 ans après le déclenchement de la révolution du jasmin, t presque un an, jour pour jour, après les élections du 23 octobre 2011.

L'année dernière, j'ai parlé de la situation de la femme tunisienne et de ses acquis, depuis l'indépendance, en matière d'accès aux soins et à la couverture sociale.

Une question m'est posée aujourd'hui : « **En termes d'accès à la santé et à la protection sociale, les femmes tunisiennes auraient-elles fait marche arrière après la révolution?** ».

A cette question, je suis très tentée de répondre par **l'affirmative**.

En effet, même si les acquis des femmes tunisiennes restent importants, certains **indicateurs quantitatifs** montrent malheureusement, que la situation des femmes en matière de santé tend à se dégrader.

De même, il existe de nombreux faits divers qui démontrent une fragilité sociale croissante des femmes et l'émergence d'attitudes hostiles à leur égard.

S'agissant des indicateurs quantitatifs, le site *l'indexmundi.com*, montre qu'il y a depuis la révolution un accroissement **du taux brut de mortalité et du taux de mortalité infantile**.

Le premier taux, défini comme étant le nombre de décès enregistrés pendant une année pour mille habitants, a connu une forte augmentation, passant de **5,2** pour mille en 2010 à **5,8** pour mille en 2011.

Le second taux, défini comme étant le nombre de décès de nourrissons de moins d'un an dans une année donnée pour mille naissances vivantes dans cette même année, a suivi la même tendance : il est passé de **21,8** pour mille en 2010 à **25,9** pour mille en 2011.

Il est difficile aujourd'hui de savoir si ces décès accrus, **qui concernent les hommes comme les femmes**, ne sont que des **phénomènes collatéraux et transitoires, liés à la révolution qui a eu ses nombreux martyrs** ; ou s'il s'agit **d'impacts pernicieux et durables de la révolution sur la santé**. Ces impacts seraient dus à une plus forte **paupérisation, à des pertes d'emploi et à une montée du chômage**, qui réduisent l'accès à la **couverture sociale**.

Ils s'expliqueraient également par une augmentation du **stress et des tensions au travail**, qui ont induit, en 2011, un accroissement de 15% au niveau du nombre de consultations en psychiatrie.

L'augmentation de ces deux indicateurs résulterait aussi du **dysfonctionnement d'un certain nombre de centres de santé** pillés par les émeutiers et de **routes coupées par les Sit-inneurs**, empêchant les secours et l'accès aux hôpitaux et aux dispensaires.

Ils seraient enfin dus aux **retards ou reports d'investissements dans le secteur de la santé**, induits par un environnement défavorable.

Un **troisième indicateur** démographique, plus spécifique aux femmes, a lui aussi connu une évolution jugée **défavorable** : il s'agit du **taux brut de natalité**, défini comme étant le nombre de naissances au cours d'une année pour mille personnes dans la population.

Cet indicateur avait connu une très forte baisse depuis l'indépendance, montrant que les femmes tunisiennes avaient réussi à **maîtriser leur fécondité**. Toutefois, avec la révolution, ce taux s'est accru, selon le site *L'indesmundi.com* de **15,2** pour mille en 2010 à **17,3** pour mille en 2011.

On pourrait penser aussi, que ce phénomène est **transitoire** et qu'il ne serait que la conséquence directe des périodes de couvre feu qu'a connues le pays.

Il semblerait malheureusement, qu'il dénoterait plutôt un **changement de tendance**.

En effet, on constate aujourd'hui un **recul de la pratique des méthodes contraceptives**. Ce recul s'explique en partie par un **accès plus difficile** aux moyens de contraception, devenus plus chers et moins disponibles.

Mais ce recul est également dû à une pratique de découragement de la part même des sages femmes et assistantes sociales dans les centres de soin de santé de base et de planning familial ; où on cherche à **culpabiliser** la femme, qui désire maîtriser sa fécondité, en **invokant des valeurs religieuses**, pire encore, on cherche à lui **faire peur** en lui faisant croire que les méthodes contraceptives rendent **stérile** et **affectent la santé**. Une continuation de ces **pratiques** serait aussi de nature à remettre en question **l'interruption volontaire de grossesse, IVG** pratiquée **librement** en Tunisie depuis la fin des années cinquante.

Plus grave encore, la teneur des débats actuels, au niveau de la constituante, débats relatifs à l'article de la constitution sur les principes du **droit à la vie**, semblent mener vers les mêmes conclusions.

De plus, il semblerait aujourd'hui que la priorité du Ministère de la santé n'est plus au contrôle des naissances.

Le parti au pouvoir s'était, lors de la **campagne électorale**, **ouvertement** déclaré pour une politique de **lutte contre le célibat** ; des cérémonies de mariages collectifs ont d'ailleurs été organisées par ce parti avant et après les élections, / pour permettre aux plus défavorisés de fêter leurs noces.

Il s'était également inquiété du **vieillessement de la population**. Un accroissement des taux de fécondité serait, selon certains membres du parti au pouvoir, une solution à tous ces problèmes.

Par ailleurs, la proximité politique, voire idéologique, du parti au pouvoir avec certains pays, à l'instar de la Turquie, souvent citée comme modèle à suivre, constitue un risque supplémentaire pour la pratique des méthodes contraceptives en Tunisie. En effet, le premier ministre turc, Monsieur Erdogan s'est prononcé ouvertement **contre l'avortement** en le comparant à un **meurtre**, et est ainsi devenu, d'après un article paru dans le journal le Monde au mois de mai dernier, le « **gardien du vagin des femmes turques** ».

Enfin, l'invitation de prédicateurs radicaux, qui défendent dans leurs prêches les bienfaits, de l'excision ainsi que du mariage précoce, pour la santé des femmes n'augure rien de bon.

Outre l'évolution défavorable de certains indicateurs démographiques, la dégradation de la situation de la femme tunisienne, en matière d'accès aux soins, transparaît à travers des faits divers qui démontrent l'émergence d'attitudes **infantilisantes** à son égard.

En effet, on voit parfois des femmes « niqabées », qui ne viennent en consultation qu'accompagnées par leurs époux et qui n'acceptent pas d'être auscultées par des médecins hommes.

Pire encore, un dentiste a refusé de recevoir une femme qui venait **faire soigner** son jeune enfant, sous prétexte qu'elle devait être accompagnée d'un mari, d'un frère ou d'un père.

Ces incidents, quoique **marginiaux et épisodiques**, montrent cependant que certains, œuvrent pour le retour à une société patriarcale et rétrograde.

Toutefois, le tableau n'est **pas si noir** et je souhaiterais **nuancer mes propos**.

En effet, **face à ces régressions, la société civile se défend**. Grâce à la révolution, le nombre d'associations a explosé ; la liberté d'expression et de manifestation sont actuellement des acquis auxquels les Tunisiennes et les Tunisiens refusent de renoncer. Ces droits nouveaux, sont tous mobilisés pour contrecarrer la menace de la montée de l'intégrisme. Chaque incident est relaté dans la presse locale, désormais plus libre, et est relayé par les réseaux sociaux. Des voix s'élèvent contre l'infantilisation des femmes et la réduction de leurs acquis.

En témoigne, la mobilisation récente, et qui a été exemplaire, en faveur d'une jeune fille violée par des policiers, mais aussi le fait que les élus à l'Assemblée constituante, où le pôle de la Nahdha est le plus important, ont dû faire marche

arrière, en raison de la pression de la rue, sur des dispositions comme celles qui stipulent que la femme est **complémentaire** à l'homme.

Les institutions aussi font obstacle à la progression de certaines attitudes hostiles aux femmes Les Doyens des facultés de Médecine se sont très vite prononcés pour l'interdiction du port du niqab par les étudiantes.

Les **comportements quotidiens** d'hommes et de femmes font barrière à l'obscurantisme lorsqu'il se manifeste. Dans une urgence nocturne, le mari d'une niqabée ayant refusé que sa femme se fasse ausculter par un homme, le médecin de garde lui a demandé : « quel métier votre femme exerce-t-elle? ». Le mari a répondu : « nos femmes ne travaillent pas ! » Et le médecin de répliquer : « comment voulez-vous alors qu'il y ait des femmes médecins travaillant de nuit ? ». L'homme a alors accepté de laisser sa femme se faire ausculter par un médecin homme, sans qu'il soit présent !

Mais la lutte contre l'intégrisme radical, qui menace les acquis de la femme en matière de droit à la santé et à la protection sociale, passe aussi par la **lutte contre la pauvreté, le chômage et l'ignorance**.

Il faut espérer que la Tunisie sera aidée, par ses partenaires historiques, à mettre en œuvre un modèle de développement plus inclusif.

C'est un travail de longue haleine. Nous sommes certes tous inquiets mais vigilants nous continuons à croire à un monde meilleur et à une « égalité des chances pour toutes les femmes de Méditerranée » !!!

[Retour 1^{re} page](#)

SANTE ET PROTECTION SOCIALE DES FEMMES EN GRECE

Pr Alexandra Kalogeraki, professeur de Cytopathologie à l'école de médecine de l'Université d'Héraklion, Vice Présidente de la région Europe du Sud de la MWIA (Association Internationale des Femmes Médecins) Avec la coopération du Dr Anastasie Lympelopoulou, (gynécologie-obstétrique) Secrétaire générale de l'AFFM.

Actuellement, en Grèce, il y a 65 000 médecins dont 22 000 femmes : 10% des femmes médecins n'ont pas d'emploi ce qui pose des problèmes sociaux et financiers. Celles qui travaillent sont souvent mal payées. Celles qui ne travaillent pas doivent attendre très longtemps pour obtenir un poste de résident : 5 ans pour les laboratoires et 10 ans pour les cliniques. Elles n'ont donc pas la possibilité de soutenir une thèse ou d'obtenir un diplôme de spécialité ce qui est un sérieux handicap pour leur vie personnelle et pour leur carrière.

Certains étudiants plus aisés sur le plan financier partent à l'étranger se spécialiser et obtiennent, de ce fait, rapidement des postes, ce qui bloque encore plus le système. Cette situation est aggravée par la crise économique qui sévit en Grèce.

En raison des difficultés économiques des modifications importantes ont eu lieu depuis quelques mois dans le domaine de la santé. L'I.K.A (EOPI) équivalent du Régime général de Sécurité Sociale français, est un système centralisé rassemblant la majorité des régimes particuliers (environ une centaine) qui existaient en Grèce. Il assure le remboursement des frais médicaux. Mais ce système éprouve actuellement de grandes difficultés pour assurer ses missions. Tous les vaccins doivent maintenant être payés en totalité par les patients qui ne sont pas certains d'être remboursés. En novembre 2011, Alexandra indiquait que le vaccin anti Papilloma virus était gratuit pour les filles entre 12 et 26 ans ce qui n'est plus le cas.

Les médicaments posent un problème très important car les pharmaciens qui les délivrent gratuitement sur ordonnance ne sont pas payés durant de longues périodes par la Sécurité Sociale. Certains refusent donc de les délivrer sans contrepartie financière. Là encore les malades doivent payer en espérant un remboursement qui peut prendre plusieurs mois. Des pharmaciens non remboursés depuis 2011 ont des dettes vis à vis de leurs fournisseurs, un certain nombre ont fait des emprunts bancaires pour pouvoir approvisionner leur officine, d'autres ont finalement fermé. La Sécurité Sociale se décide souvent à rembourser les sommes dues quand l'officine va trop mal mais dans ce cas elle le fait en négociant une réduction du paiement (négociation récente avec une diminution de 3,5% sur la totalité due). Antibiotiques, médicaments anticancéreux, médicaments anti SIDA sont les plus difficiles à se procurer en raison des sommes dues aux firmes pharmaceutiques, certaines d'entre elles refusant actuellement la livraison de certains médicaments faute de paiement.

Pour les malades, il est prévu qu'en l'absence de remboursement, une déduction des factures pourrait être faite au niveau des impôts sur le revenu. Des patients estimant que le remboursement est trop faible et aléatoire ne

présentent pas leur dossier à la Sécurité sociale mais s'adressent au fisc. Les retraités sont ceux qui souffrent le plus de cette nouvelle situation. Le nombre de malades admis à l'hôpital a augmenté de façon spectaculaire ce qui aboutit parfois à de mauvaises conditions d'hospitalisation car le Service National de Santé ne peut faire face à une telle progression.

Des postes d'infirmières ne sont pas pourvus faute de recrutement en raison des difficultés financières des hôpitaux.

Les médecins hospitaliers ont vu leur rémunération baisser de 20% et une nouvelle baisse de 20% leur a été annoncée.

En libéral les médecins conventionnés touchent 10 euros de la Sécurité Sociale par consultation et les patients ne paient rien : le nombre de consultations est limité à 200 par mois. Au-delà de ce chiffre, les patients en surnombre payent la somme demandée par le médecin et sont remboursés partiellement après un délai plus ou moins long.

Les médecins ne sont pas payés pour leurs astreintes et leurs gardes ou sont payés après une réduction financière importante et après des mois d'attente : ce qui a été le cas pour un paiement en Octobre 2012 correspondant à des activités du mois de mai.

La contraception orale est toujours en vente libre et reste un moyen efficace peu onéreux. Les femmes consultent très peu leur médecin pour cette prescription. L'IVG reste illégale sauf en cas de problèmes médicaux spécifiques. Les frottis de dépistage qui étaient gratuits sont actuellement payés par les patientes 16,75 euros.

Malgré les difficultés du Service National de Santé, la mammographie de dépistage est toujours payée 14 euros en libéral et encore moins à l'hôpital. Les femmes qui travaillent en secteur privé ou public conservent les avantages liés à la grossesse et à l'accouchement, en particulier les quatre mois de congé maternité.

Au total la crise économique affecte considérablement le domaine de la santé et de la protection sociale mais les femmes grecques restent, pour l'instant, au même niveau que les hommes.

[Retour 1^{re} page](#)